

SION ☎ (027) 2 19 05 et 2 31 25
Compte de chèques post. Ilc 5111
Administr. Rédaction Pré-Flauri 11

Régie des annonces. Publicitas sa
Sion, av. du Midi 8, Tél. (027) 2 44 22
Agences en Suisse et à l'étranger

Organe officiel de l'Association
valais de football et d'athlétisme

L'abonnement est payable à l'avance.
Il se renouvelle facilement pour une
nouvelle période d'une année et ainsi
de suite, sauf révocation écrite par
l'abonné un mois avant l'échéance qui
est fixée au 31 décembre de chaque
année

Feuille d'Avis du Valais

ET JOURNAL DE SION - QUOTIDIEN INDÉPENDANT

CARROSSERIE



TORSA

TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIERRE SION VIÈGE

Questions juridiques

Les parents dénaturés et le code pénal

L'être humain est trop souvent tenté d'abuser de sa force physique, ou de son autorité, pour maltraiter ou brimer ceux qui sont trop faibles pour se défendre. La chose est beaucoup plus grave encore lorsqu'il s'agit d'enfants, maltraités parfois avec un raffinement de cruauté qui fait frémir. Les cas de ce genre sont malheureusement de plus en plus fréquents à notre époque où la brutalité est à l'honneur. Il ne se passe pas de mois, voire de semaine sans qu'on lise dans un journal des drames de ce genre. Tantôt, ce sont des parents qui, froidement, administrent à un enfant des corrections qui le laissent pantelant sur le carreau; tantôt, ce sont des enfants placés que l'on fait travailler au-delà de leurs forces. Et ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que, lorsqu'une affaire de ce genre vient au jour, on constate que ces mauvais traitements duraient depuis longtemps sans que les voisins, au courant de la chose, aient levé le petit doigt pour faire cesser ces brutalités, sous prétexte qu'ils avaient peur de représailles. Ils se rendent complices, en ce faisant, d'actes particulièrement odieux.

Dans certains cas, bien heureusement, l'affaire est signalée à l'autorité de tutelle, qui la remet entre les mains de la police. On ouvre une enquête, et c'est aux tribunaux qu'il appartient d'infliger aux parents, naturels ou adoptifs, la peine qu'ils méritent.

On a souvent déclaré que notre code pénal suisse était insuffisamment armé pour réprimer les actes de ce genre. Disons plutôt qu'il est incomplet sur un point ou sur un autre. L'art. 134 déclare que celui qui, ayant la charge ou la garde d'un enfant, l'aura maltraité, négligé ou traité avec cruauté, de façon que la santé ou le développement intellectuel de cet enfant en soit atteint ou gravement compromis, sera puni de l'emprisonnement si ces mauvais traitements ou cette négligence ont causé à l'enfant une lésion corporelle grave et si le délinquant avait pu le prévoir. Et la peine sera la réclusion si les mauvais traitements ou la négligence ont causé la mort de l'enfant et si le délinquant avait pu le prévoir.

Il nous semble que cet article pourrait être révisé sur un point. Pour que le délinquant puisse être puni de réclusion, il faut que l'enfant ait subi une lésion corporelle grave. Tandis que s'il n'y a pas de lésion corporelle, le délinquant s'en tire à très bon compte. Ce qui est une erreur: un enfant qui vit sous la menace per-

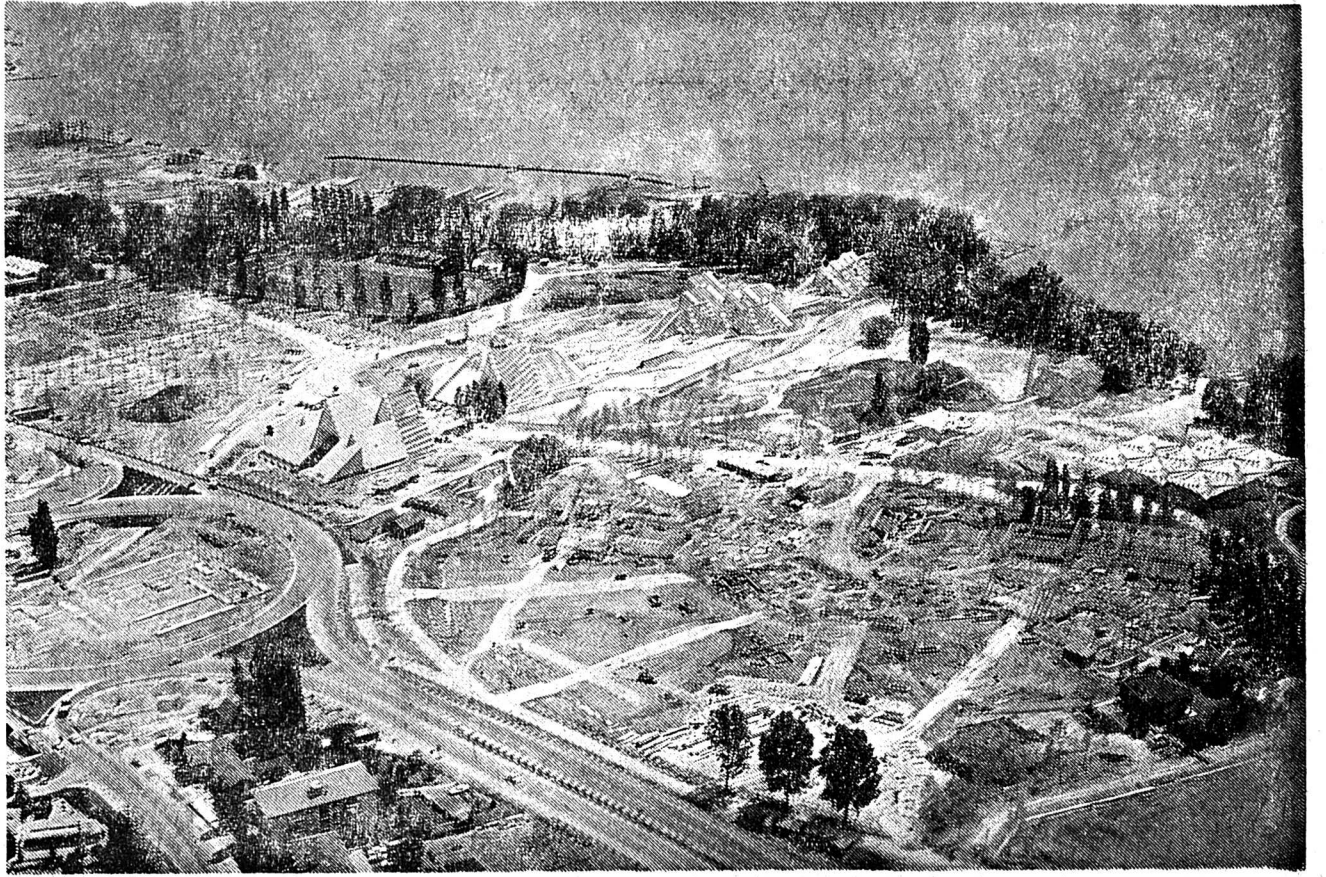
pétuelle de châtiments ou de corrections qui dépassent leur but restera « marqué » toute sa vie par la terreur dans laquelle il a vécu — ce qui est aussi grave, on en conviendra, qu'un bras cassé. N'oublions pas qu'il y a, de par le monde, des sadiques — ils ne s'en rendent parfois pas compte — qui jouissent de la crainte de la terreur qu'ils font régner autour d'eux. Et ces gens-là mériteraient d'être condamnés à la réclusion aussi bien que ceux qui manient le fouet ou la canne.

L'art. 134 prévoit, bien entendu, que le juge avisera les autorités de tutelle afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour la protection de l'enfant. On pourra retirer la puissance paternelle au délinquant en tant que peine accessoire. Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler qu'il fut un temps où, avant de placer un enfant, on ne s'entourait pas de renseignements suffisants. Nous avons connu des cas où les personnes auxquelles on avait confié la garde d'un enfant étaient indignes à tous points de vue de la tâche qu'on leur avait confiée. Nous voulons espérer qu'à l'heure actuelle, on se renseigne mieux que ce n'était le cas autrefois; un milieu où le mari s'enivre et bat sa femme n'est pas précisément fait pour avoir la garde d'un enfant, non ?

L'art. 135 CPS prévoit que celui qui, par égoïsme ou par méchanceté, aura surmené physiquement ou intellectuellement, soit son enfant mineur, soit une personne mineure, de façon que la santé de la victime en soit atteinte ou gravement compromise sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende. Là encore, l'emprisonnement devrait être la règle pour les cas de ce genre, et le sursis ne devrait jamais être admis: car celui qui maltraite un enfant ou un adulte qui lui est subordonné en qualité d'apprenti, de domestique, témoin d'instincts dangereux et pervers; il ne mérite par conséquent aucune indulgence.

On peut d'ailleurs faire à ce propos les mêmes constatations que pour l'article précédent: pour qu'il y ait réclusion, il faut que la santé de la victime soit atteinte ou gravement compromise, c'est-à-dire qu'il y ait des lésions corporelles, sinon, le coupable peut s'en sortir parfois avec une amende. Or, la psychiatrie a fait assez de progrès pour que l'on sache, encore une fois, qu'un enfant, même s'il n'est pas maltraité au point de voir sa santé physique compromise, risque dans certains cas de payer, mentalement, toute sa vie le traitement dont il a été l'objet.

Imagination créatrice à l'Exposition Nationale



Vue aérienne des chantiers de l'Expo.

La vue des chantiers de l'Exposition nationale, aujourd'hui déjà, provoque sur les visiteurs un choc. La surprise passée, l'intérêt ne tombe pas, mais au contraire se développe jusqu'à l'admiration.

Le choc est en tout cas violent pour celui qui, descendant vers la plaine de Vidy, s'attend à y voir s'élever des bâtiments d'exposition qui ressemblent à des bâtiments. Ce qu'il voit surgir de terre, ce sont d'immenses chanterelles de matière plastique, de grands triangles de bois, des voiles carrées et un gigantesque meccano.

Le visiteur qui éprouverait la crainte d'une réalisation conventionnelle est aussitôt rassuré.

En fait, les directeurs ont fort heureusement renoncé dès le début à la méthode traditionnelle: construire d'abord des pavillons, se débrouiller ensuite pour y disposer les objets d'exposition. Au contraire, ils ont commencé par définir des thèmes, des programmes d'exposition; ils ont pu ensuite se faire une vision générale de l'aménagement des secteurs et de leur organisation; enfin ils ont élaboré les projets d'architecture.

Cette formule a certainement pour effet de permettre une adaptation des dimensions et des formes aux projets présentés. Elle exige cependant un effort d'imagination remarquable. Le résultat est déjà visible dans la variété des styles, des méthodes de construction et des matériaux utilisés.

Ce ne sera pas le moindre mérite de l'Exposition que d'avoir inventé et

popularisé des procédés nouveaux. Des expériences faites à Vidy peuvent résulter des progrès dans l'art de la construction.

Pour se faire une idée de la variété des matériaux, énumérons les plus caractéristiques de chaque secteur: «La voie suisse»: éléments préfabriqués en bois recouvert de polyester. «La joie de vivre»: superstructures métalliques et de bois, façades en bois, toiture en plastique.

«Eduquer et créer»: structure en acier, façades en panneaux de bois préfabriqués, toiture en éternit. «Communications et transports»: construction en béton préfabriqué sur des cadres en acier, dalles en béton léger recouvert d'une matière étanche.

«Industrie et artisanat»: structures tri-dimensionnelles en tubes d'acier de grande portée, assemblées comme un meccano, disposées en éventail autour d'une place, couverture et façade en toile.

«Les échanges»: champignons de polyester, disposés comme un marché couvert, sans parois.

«La Terre et la Forêt»: structure en bois brut, façade et toiture en bâches épaisses.

«Restaurants, port et attractions»: fondations en béton, cellules couvertes de tentes de couleurs.

La préfabrication étant générale, le montage se fait en des temps très courts. En outre, la quasi totalité des installations sont récupérables; elles pourront être réutilisées à d'autres fins après l'exposition.

Parmi les matériaux utilisés, il importe de noter les poutres faites de 4 planches, creuses à l'intérieur, alliant les avantages de la solidité, de la légèreté et de l'économie de bois; les combinaisons de matière plastique semblent donner de bons résultats, l'extrême légèreté ne compromettant pas la résistance; l'utilisation du «meccano» en grand est aussi une expérience intéressante.

La décision intelligente de construire pour six mois a permis à l'architecte de créer une œuvre originale destinée à enchanter le spectateur pendant la durée du spectacle.

NEW YORK

PETITE PLANÈTE

Le petit Kennedy est mort. Qui n'éprouva pas un réel chagrin quand il apprit cette nouvelle, annoncée vendredi dans la matinée?

La mort d'un enfant a toujours quelque chose d'atroce. Nous savons bien tous que nous sommes mortels, et la mort sonne à nos oreilles tous les jours, à toutes les heures.

Elle rôde; elle nous guette; elle a ce rictus des méchants sûrs d'eux-mêmes.

Elle est si sûre d'elle-même! Qui pourrait lui échapper?

Oui. Mais quand il s'agit de la mort d'un enfant, tout est plus affreux encore parce que la nature même se révolte.

L'enfant, c'est demain, c'est l'avenir. C'est la promesse et l'espérance. Ce qui sera.

La mort détruit ce qui devrait éclore, bourgeonner, porter fruit. Il n'y aura pas de fruit.

Tristesse sans compensation de la mort d'un enfant. Quand c'est un tout vieux qui débarrasse les siens de sa présence, on dit: — C'était l'heure.

Ce qui signifie: — Enfin! Moi, figurez-vous, à la mort du Dr Ward, je ne me suis pas trouvé une seule larme. Hélas!

Mais quand c'est un petit être, l'esprit se révolte. Une promesse qui n'a pas été tenue.

— Que vous voilà grave, Sirius ce matin!

— Oui. Mais je n'ai pas fini. Je voulais seulement remarquer que des milliers d'enfants meurent dans le monde, chaque jour, et personne ne songe seulement à s'en alarmer.

Des milliers meurent de faim, de maladies non soignées, d'un manque atroce d'hygiène. On n'ose pas trop songer à ce qu'est la venue au monde d'un enfant dans les ratrières chinoises des grands ports où l'on nous dit que les parents ne reconnaissent pas leurs petits — ni à ce que sont les premiers jours d'un petit nègre, dans la case de boue séchée.

On n'ose pas penser... Non, je n'ose pas évoquer certain taudis de chez nous, de notre beau Valais d'aujourd'hui, livré à l'or et à la spéculation.

Là, les enfants meurent à peine nés.

— Vous n'allez pourtant pas prétendre que la «Feuille d'Avis» devrait s'apitoyer sur tous les enfants qui meurent dans le monde Et avec la «Feuille», tous les autres grands quotidiens de la planète.

— Je ne prétends rien du tout. Simplement, je m'attriste, ce matin, avec tous les parents qui perdent leurs enfants.

Je n'ai rien envie d'ajouter à ce que je viens d'écrire.

Et si ce n'est pas drôle du tout, c'est que la vie n'est pas toujours drôle.

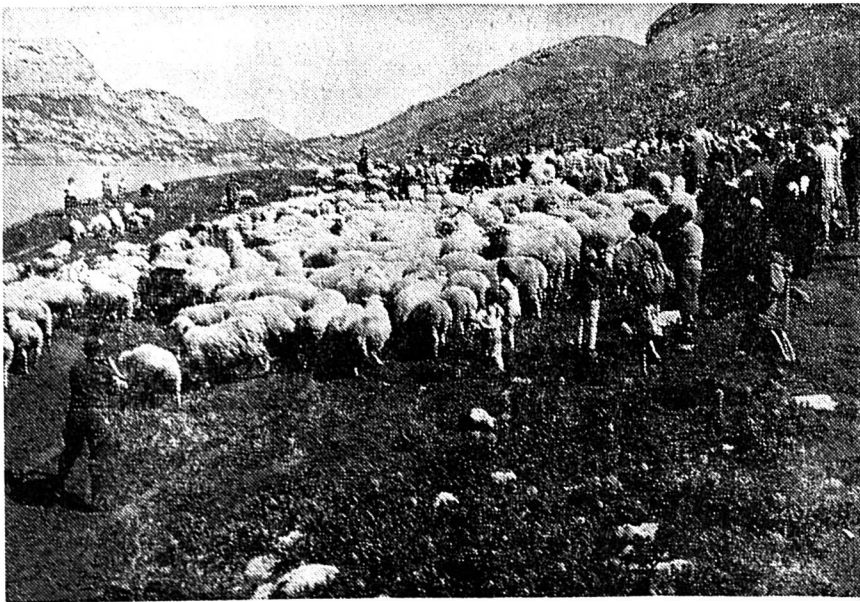
Mais vous le saviez déjà! Sirius

La fête des moutons à la Gemmi

Par un temps magnifique, malgré les prévisions pessimistes de l'ATS, des centaines de touristes se sont rendus, hier, tôt le matin, au Daubensee dans la région de la Gemmi. Que se passait-il donc? Eh bien, une grande fête champêtre organisée par la Société des propriétaires de moutons du district de Loèche, une fête au cours de laquelle les curieux ont pu voir un troupeau de 1 200 bêtes se rassembler sur la place de fête.

Dans la matinée, l'on avait amené au bord du Daubensee (plus de 2 000 m. d'altitude) des fromages à raclette, des bouteilles du meilleur Fendant, de la viande séchée et d'autres spécialités. Vers 9 h. 30, l'on vit arriver des montagnards bernois, portant leur costume traditionnel. Il s'agissait du Yodleur-Club de Frutigen et d'un orchestre champêtre de la même localité. La fanfare valaisanne de la Gemmi se trouvait également sur les lieux.

Dès lors, la fête pouvait commencer. Pour faire patienter la foule, les sociétés présentes interprétèrent plu-



Vue de la manifestation.

(Photo R. Berchtold.)

(suite page 7)

La plaisanterie de la catégorie «Indépendant» a continué hier ...

Hagmann de Granges (7^{me} du Tour de Suisse) établit un nouveau record dans Sion-Vercorin

LE PLAT FAVORABLE AUX JUNIORS

72 coureurs, comprenant 2 indépendants, B. 17 amateurs A, 22 amateurs B, 30 juniors et 1 sénior, répondirent à l'appel du starter au départ. Bénéficiant de deux minutes de bonification au départ les 30 juniors et le seul des séniors furent les premiers à s'élaner en direction de Bramois-Grône-Chalais.

Dans le peloton des juniors qui roulait bon train le premier incident eut pour victime l'inscrit de dernière heure, Michel Recordon d'Yverdon qui dans la montée précédant Pramagnon vit son boyau rendre l'âme.

Le peloton des amateurs, et des indépendants chassait derrière mais d'une façon pas très convaincante puisque l'écart de 2 minutes ne diminuait guère. En effet, à Grône un premier pointage nous donnait la situation suivante: les juniors amenés par Guilloud de Montreux passaient avec une avance de 1'50" sur le peloton des amateurs à la tête duquel l'on notait la présence d'un Gilbert Fatton (favorisant l'arrivée d'Hagmann en dernière heure) volontaire et décidé à jouer sa carte.

AVANCE DE 1'40" AU PIED DE LA MONTÉE

Après Grône les juniors continuèrent de rouler à vive allure alors que derrière la bagarre commençait réellement. Le deuxième indépendant, Daniel Girard de Fribourg, sortit subitement du peloton et son avance passa de 20 mètres à une centaine de mètres mais après 1 kilomètre de course son avance diminua à nouveau et finalement il fut réabsorbé par le peloton. Plusieurs tentatives de fuite échouèrent par la suite et au début de la montée, soit à l'entrée de Chalais les juniors passaient à l'exception d'Heinmann qui s'était légèrement détaché, groupés avec une avance de 1'40" sur le reste des poursuivants qui eux amorcèrent également groupés la première rampe.

L'on constate donc que les juniors ne concédèrent que 20" sur les 13 km. de plat ce qui est tout à leur honneur.

HEINMANN ETOURDISSANT D'AISANCE

La montée fit rapidement son œuvre et soit chez les juniors, soit chez les amateurs l'éclatement des deux pelotons s'opéra d'une manière éclaircie. Après 1 km. et demi de montée Heinmann avait prit nettement la tête et derrière lui l'on notait dans l'ordre Rechat d'Yverdon, puis un groupe comprenant, Allaz de Lausanne, Ch. Mathieu de Sion, Giacinto de Morges, Wyssen et Michellod de Sion ainsi que Mivelaz de Lausanne. Plus loin encore venait Guilloud de Montreux.

Au km 4 de la montée Heinmann toujours souple et décontracté augmentait son avance qui se chiffrait à 10" sur Robert Hagmann qui dès les premiers lacets avait appuyé fortement sur les pédales. A 35" venait le sénior Blanc, et l'amateur A Fatton, suivis des Sédunois Wyssen et de Ch.

Pour la troisième fois en quatre courses, la plaisanterie de la catégorie des Indépendants a de nouveau fait surface dans la 5^{me} édition de Sion-Vercorin, organisé par le Cyclophile Sédunois.

Robert Hagmann, de Granges, indépendant B, qui ne figurait même pas sur le programme (liste des inscrits), mais qui s'était inscrit au dernier moment, domina d'un bout à l'autre cette course qui cette année perdit passablement de son intérêt.

Comme la course fut faussée, dans Sion-Les Mayens de la Zour ou dans Martigny-Ovronnaz, l'on assista hier à ce même phénomène. Nous avons suffisamment critiqué ce genre de faire, soit la participation des Indépendants à des courses de côtes valaisannes qui perdent la quasi totalité de leur valeur, pour ne pas revenir une fois encore. Cependant, nous sommes persuadés que la formule actuelle est totalement fautive et risque d'ici peu d'amener la ruine des courses valaisannes: les Indépendants doivent fréquenter d'autres courses beaucoup plus utiles à leur formation et à leur avenir et ne pas s'approprier des victoires qui moralement, comme hier par exemple, devait récompenser un jeune talent tel que Serge Heinmann, de Lausanne, second de l'épreuve et premier junior.

La victoire de Hagmann est incontestable et son temps de 49' 21" pour les 23 km 500 (moyenne de 28 km 537), abaisse l'ancien record de Franz Pietro de 3' 17", ce qui prouve que l'Indépendant a « marché » fort hier entre Sion et Vercorin. Cependant, la grande impression du junior Heinmann de Lausanne et sa seconde place resteront les faits marquants de cette journée.

Les meilleurs Valaisans de cette 5^{me} édition de Sion-Vercorin furent les frères Erwin et Charly Mathieu, de Sion, Wyssen et Luyet, qui prennent respectivement la 14^{me}, 15^{me}, 16^{me} et 18^{me} place. Sur 72 coureurs au départ, ce n'est pas si mal, mais l'on commence à sentir sur le plan cantonal les absences de Baumgartner et Genoud, nos deux seuls coureurs pouvant se mesurer à armes égales avec les adversaires de l'extérieur.

Mathieu, de R. Binggeli, de Lorenzi et de Mivelaz.

A 45" passaient Luyet (Sion) Girard (Fribourg) Vauchez (Lausanne) Michellod (Sion) Zahner (Bussigny) et Regamey (Vevey).

HAGMANN ETAIT TROP FORT POUR TOUT LE MONDE

La jonction ne devait pas tarder

car la cadence d'Hagmann devenait absolument ahurissante. C'est ainsi qu'à Brie il montait à la hauteur d'Heinmann qui n'eut d'autre solution que de s'accrocher désespérément à la roue de l'indépendant. Durant 500 mètres Heinmann lutta et sortit ses dernières réserves mais finalement il dut se résoudre et Hagmann s'envolait seul et souverain vers Vercorin.

A 2 km. et demi du sommet Hagmann était suivi à 45" par le junior Heinmann, à 1'45" par Fatton et à 2'10" par Lorenzi. Au fil des km. les écarts devenaient impressionnants et Hagmann à chaque coup de pédale démontrait (si besoin il y avait) qu'il était vraiment trop fort pour que soit Heinmann, soit Fatton puissent espérer un quelconque retour sur lui en fin de course.

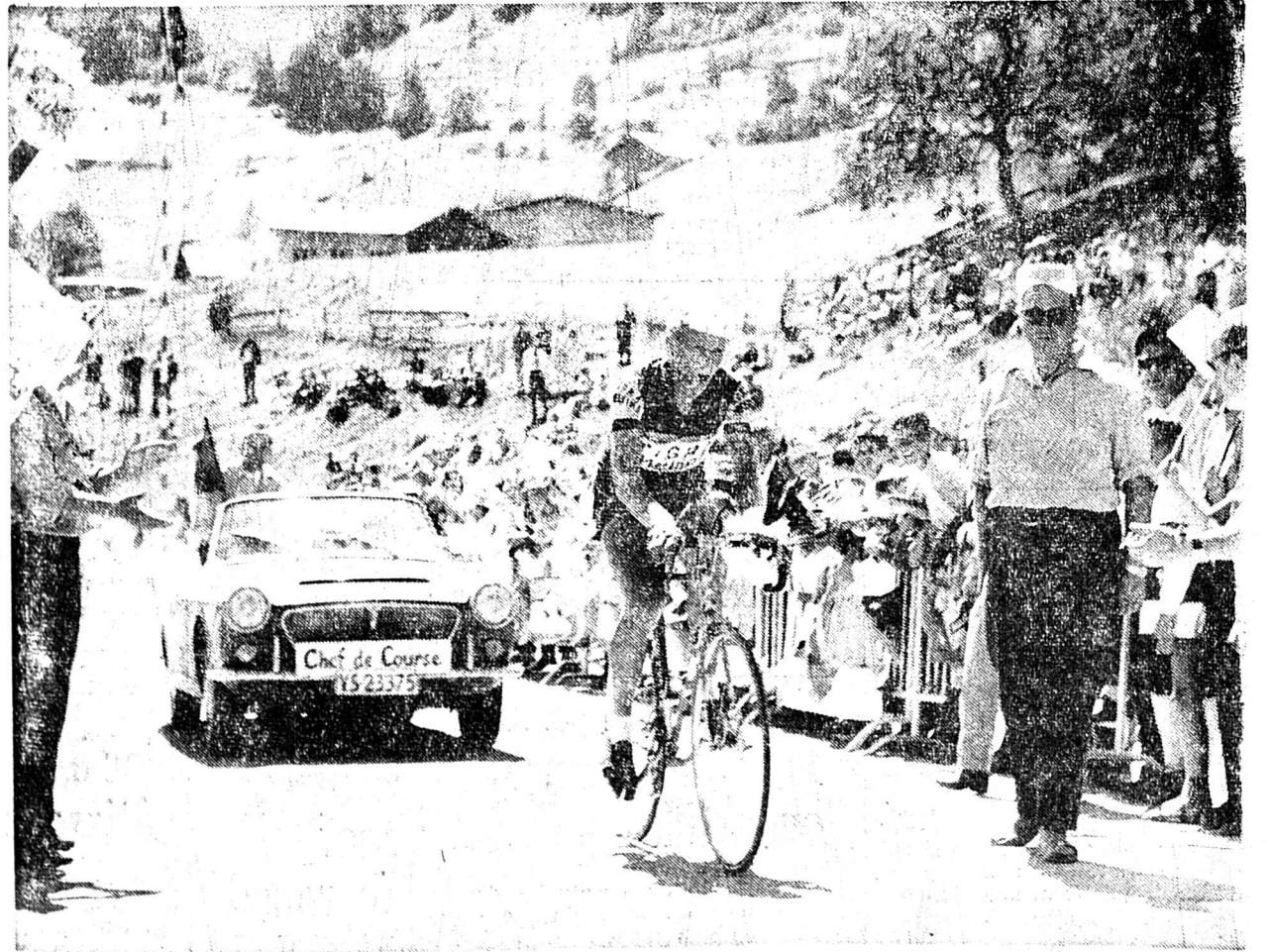
L'ACCUEIL DE VERCORIN

Décidément, Vercorin continue à surprendre en bien tous les sportifs qui se donnent rendez-vous sur son magnifique plateau. Hier une fois encore, les organisateurs locaux et toute la population de cette coquette station ont fait un accueil absolument magnifique aux coureurs et aux suiveurs de cette 5^e épreuve de Sion-Vercorin.

Il n'y a vraiment rien à craindre quant à la réussite d'une manifestation se déroulant à Vercorin car la population tout entière participe activement et répond d'une manière idéale à l'appel des organisateurs. C'est dans une ambiance saine et enthousiaste que Robert Hagmann franchit la ligne d'arrivée au ferme d'une fin de course étonnante. Dans les ultimes virages l'on nota quelques faits marquants soit: le sénior Blanc rétrograda légèrement ainsi que les deux sédunois Ch. Mathieu et Wyssen, alors que Regamey et Nicod effectuaient une belle fin de parcours. JM.



Voici l'instant précis où peu avant Brie, Hagmann vient de rejoindre le junior vaudois Heinmann et s'apprête à le lâcher pour s'envoler vers Vercorin et la victoire. (Photo Schmid)



Arrivée victorieuse à Vercorin du Soleurois Hagmann qui a distancé de façon indiscutable tous ses adversaires. (Photo Schmid)

Le portrait du vainqueur



Le Soleurois Hagmann

Robert Hagmann est né le 10.4.1942, à Granges (Soleure). Horloger de métier, il pratique le vélo depuis sa 15^e année. Il s'est particulièrement distingué en junior déjà puisqu'il a remporté le concours national à Boncourt ainsi que celui qui eut lieu à Fribourg, en 1960. A 20 ans, alors qu'il était encore amateur A, Robert Hagmann se distingua une fois de plus à une course organisée à Granges.

Pour ce qui est de ses performances de cette année, il a participé au Tour de Romandie dans lequel il a terminé 22^e alors qu'au Tour de Suisse il figurait à la 7^e place au classement général. Très bon grimpeur, il arrivait 2^e au sommet du Monte Ceneri lors du Tour de Tessin du 1^{er} août passé derrière l'italien Petinati.

Il participera, le week-end prochain à la course Munich - Zurich puis au Tour du Lichtenstein.

Classement officiel de Sion-Vercorin

- Hagmann Robert (Ib), Granges, 49' 21", les 23,5 km à la moyenne de 28 km 537, nouveau record;
- Heinmann Serge (J), Lausanne, à 1'57";
- Lorenzi Vincenzo (A), Genève, à 2'25";
- Fatton Gilbert (A), Lausanne, à 2'27";
- Girard Daniel (Ib), Fribourg, à 3'06";
- Regamey Henri (B), Vevey, à 3'40";
- Acierno Stefano (B), Le Sentier, à 3'42";
- Vaucher Michel (A), Lausanne, à 3'58";
- Blanc Marcel (S), Lausanne, à 4'04";
- Giaquinto Placido (J), Morges, à 4'17";
- Nicod Marcel (A), Lausanne, à 4'18";
- Gilgen Hans (A), Berne, à 4'23";
- Dominé Marcel (A), Courchapoix, m.t.
- Mathieu Erwin (A), Sion, m.t.
- Mathieu Charly (J), Sion, à 4'48";
- Wyssen Karl (J), Sion, à 4'57";
- Mayor Freddy (A), Payerne, à 5';
- Luyet Marcel (J), Sion, à 5'03";
- Benachio Carlo (A), Genève, à 5'12";
- Mivelaz Remeo (J), Lausanne, m.t.
- Rey Edmond (B), Sierre; 22. Balmer Samuel (B), Courchapoix; 23. Recordon Christian (J), Yverdon; 24. Cheseaux Marcel (J), Aigle; 25. Fournier Michel (B), Lausanne; 26. Crisinel J.-Paul (A), Montreux; 27. Binggeli Richard (A), Genève; 28. Allaz Willy (J), Lausanne; 29. Mellifluo Alphonse (A), Genève; 30. Dischinger Charles (J), Genève; 31. Mathys Andreas (B), Grosshöchst; 32. Jost Hans (B), Berne; 33. Dufaux Roland (A), Montreux; 34. Kuchler Hans (B), Vevey; 35. Debons Antoine (J), Sion; 36. Michellod Dominique (J), Sion; 37. Antille Francis (J), Sion; 38. Guilloud Hermann (J), Montreux; 39. Rechat Daniel (J), Yverdon; 40. Frei Bruno (B), Lausanne.

Sur 72 partants 70 coureurs ont été classés alors que 2 ont abandonné.

Louis Genoud (absent), toujours leader du challenge «FAV»

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, Louis Genoud, qui n'a pas pris part à Sion - Vercorin puisqu'il court au Canada, demeure en tête du challenge offert par notre quotidien au meilleur coteur valaisan. En effet, les frères Mathieu ne sont pas parvenus à terminer dans les dix premiers, seuls bénéficiaires de points et, par conséquent, le classement, en ce qui concerne les Valaisans est inchangé.

Le classement général, par contre, subit quelques modifications. Le voici: 1. Regamey H., Vevey, 22 pts; 2. Fatton G., Lausanne, 21; 3. Hauser R., Arbon, 18; 4. Heinmann S., Lausanne, 17; 5. Lorenzi V., Genève, 16; 6. Hagmann R., Granges; Weber W., Zurich; Blanc F., Genève; Genoud L., Martigny; Mivelaz R., Lausanne, et Guarini E., Locarno, 10 pts; 12. Zurbuchen B., Schwanden, 8; 13. Girard D., Fribourg; Mellifluo A., Genève, et Recordon C., Yverdon, 6; 16. Mathieu E., Sion; Demler E., Melchmann et Henzi H., Steffisburg, 5; 19. Mathieu Ch., Sion; Dominé M., Courchapoix, et Acierno S., Le Sentier, 4; 22. Vaucher M., Lausanne, 3; 23. Blanc M., Lausanne, et Crisinel J.-P., Montreux, 2; 25. Benachio C., Genève, et Rey Ed., Sierre, 1 point.

Sierre et le Haut-Valais

Quelques instants avec le Doyen de la commune

On m'avait dit avant d'aller trouver M. Placide Théodoloz, l'actuel doyen de la commune de Grône, qu'il était bientôt nonagénaire.

Je crus avoir frappé à la fausse porte lorsque apparut devant moi un homme à la constitution robuste, plein de vitalité, avec un sourire accueillant.

— Monsieur Théodoloz, daigniez-vous m'accorder quelques instants? J'aimerais faire connaître à nos lecteurs le doyen de notre commune.

— Evidemment, me répondit-il, il y a 87 ans que j'ai toujours aimé me mettre à la disposition de tout le monde, rendre service.

Dans cette première réponse apparaissait un des traits dominants de son caractère: la serviabilité.



Nous engageâmes alors une conversation à bâtons rompus qui me permit de faire une incursion dans les profondeurs, combien riches de sa personnalité au sens premier du terme.

Avec lui il n'est nullement besoin de rompre la glace. Il se dégage un je ne sais quoi de sa personne qui crée aussitôt une climat amical, chaleureux.

« Je suis né le 25 novembre 1876, me

confia-t-il. Ma fidélité à ce cher village de Grône n'a connu que de très rares exceptions. La première concerne 4 ans de mon enfance que je vécus quelque part dans le département de la Côte d'Or en France.

La seconde se rapporte à l'année 1896 qui me vit faire mon école de recrues à Coire dans l'infanterie.

Marié en 1900, il eut 6 enfants mais malheureusement il devint très vite veuf, en 1933 déjà.

Très pieux, M. Théodoloz a consacré et consacre encore une grande partie de son activité à la chose religieuse. Il me rapporte qu'il fut durant 8 ans, aux environs de 1910, le sacristain du révérend curé Deléglise. Enfin depuis 40 ans, chaque année notre doyen porte durant les processions l'étendard de l'Eglise.

M. Théodoloz vit se succéder les révérends curés Martin, Deléglise, Follonier, Fournier, Rouiller, Beytrison, l'actuel curé.

Il connut également dans la commune les présidents Bürcher père, Bürcher fils, Ballestraz Joseph-Marie, Maurice Torrent, Théodoloz Eugène, Aristide Ballestraz, Gillioz Alfred et l'actuel président Gérard Théodoloz.

Quand je lui demande s'il a connu des élections « mémorables », il se tait. Dans un patois savoureux il m'avoue ne s'en être jamais occupé. Je lui jette un regard complice.

Je lui demande alors un souvenir de service. Il me confie que vers la fin de ses cours de répétitions il avait été remarqué par ses supérieurs car, me dit-il, « la blague n'y manquait pas, je n'avais pas peur, il n'y avait pas besoin de m'enseigner quelque chose. »

Enfin, intrigué par son aspect si plein de vitalité en dépit de 87 printemps qui lui pèsent sur les épaules, je lui demande de bien vouloir me livrer son secret. Il n'y a pas de secret. La raison en est le travail. Sur ce point notre doyen est un modèle. A 87 ans il vaque à ses travaux agricoles comme un jeune. Tout dernièrement encore il travaillait à la carrière du Quartz au bois de Finges.

Sur cette note moralisante je le quitte en le remerciant et, en lui souhaitant ad multos annos.

J'étais convaincu en quittant sa demeure que 13 ans après mon départ, un nouveau visiteur viendrait frapper à sa porte pour lui apporter le fauteuil de centenaire.

G. Grand.

† Mme Anastasie Théodoloz



GRÔNE (FAV) — Hier matin, est décédée, à Sion, à l'âge de 74 ans, Mme Anastasie Théodoloz.

La défunte était très connue dans le village où elle était unanimement appréciée. Frappée d'un deuil particulièrement cruel, il y a trente ans, avec la perte de son mari mort accidentellement, elle montra un courage exemplaire en élevant une famille de six enfants. Travailleuse, charitable, Mme Anastasie Théodoloz a consacré toute sa vie au bien-être des siens. Pieuse, paysanne dans le sens le plus complet du mot, elle laisse le souvenir lumineux d'une femme de bien.

Nous présentons à sa famille, et plus particulièrement à ses fils, nos amis Rémy et Robert, l'expression de notre sympathie émue.

Evénement artistique

GRÔNE (FAV). — Une conférence de presse sera donnée demain soir au Château de Mostel, à Grône, sur le « Premier Salon des Artistes Valaisans » qui aura lieu du 7 septembre au 5 octobre prochain.

Cette exposition, qui groupera les toiles des principaux artistes valaisans, sera rehaussée par la présence de Hans Erni, invité d'honneur. Elle est placée sous le patronage du Conseil d'Etat.

Il est particulièrement réjouissant de constater que c'est un village qui a eu l'excellente idée d'organiser une pareille exposition. Outre que celle-ci fera connaître nos peintres, elle permettra également au public valaisan de faire connaissance avec un village fort sympathique dont le château — où l'exposition se déroulera — est l'un des plus beaux du canton.

Il faut féliciter M. Gérard Théodoloz, président de la commune, dont les initiatives heureuses ne se comptent plus, d'avoir pensé à une telle manifestation.

Voiture happée par le train de la Furka

NATERS (FAV). — Alors qu'il franchissait le passage à niveau non gardé de Naters, M. Hodler, au volant d'une voiture vaudoise, employé de commerce à Renens, a été happé par le train de la Furka. Le conducteur a dû être transporté à l'hôpital de Brigue dans un état grave, alors que la voiture est entièrement démolie.

Va-t-on construire la route?

BELLWALD (Tr.). — On sait que le charmant village de Bellwald, situé dans la vallée de Conches et faisant face à l'Eggishorn depuis un plateau incomparable qui fait considérer la localité comme un Verbière haut-valaisan, est relié à la route de la vallée par un sympathique téléphérique et par un sentier muletier, déroulant ses innombrables lacets à travers une forêt qui fait l'admiration de tous ceux qui lui rendent visite. Cet endroit idéal est actuellement fort prisé par les touristes qui désirent se reposer dans le calme et la tranquillité. Aussi de simple hameau qu'il était, il y a quelques années encore, Bellwald est devenu aujourd'hui une station à qui un fort bel avenir lui est assuré. Un hôtel y a déjà été construit tandis que les chalets neufs érigés sur le territoire de la commune ne nous comptent plus. Devant cette heureuse évolution, les responsables de cette nouvelle station de vacances par excellence ont très bien compris que les moyens de transport existant ne pouvaient plus donner satisfaction aux exigences du tourisme actuel. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, on parle de faire construire une route jusqu'aux abords de la localité. Par ailleurs, cette entreprise n'offrirait pas

de grandes difficultés quand on sait que l'aspérité du terrain se prêterait fort bien pour ce genre de travail.

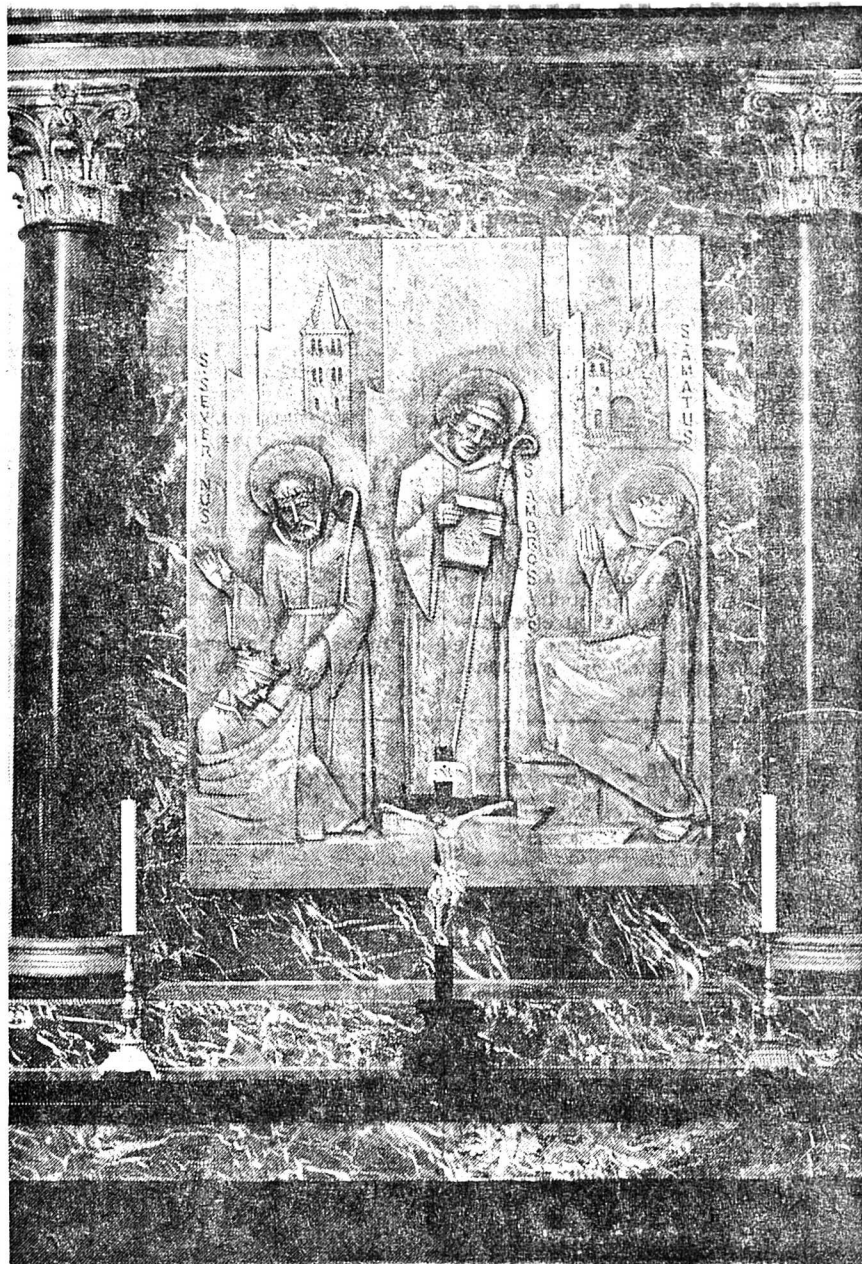
C'est la raison pour laquelle les citoyens de la commune devront décider, au cours d'une consultation qui a été convoquée à ce sujet, si ce projet peut être mis à exécution ou si l'on préfère maintenir le petit téléphérique comme seul et unique moyen de transport valable.

Agrandissement du téléphérique

STALDEN (Tr) — Par suite de l'heureuse évolution enregistrée par le téléphérique de Stalden - Staldenried - Gspon, son conseil d'administration vient de prendre la décision de renforcer les possibilités de transport. Pour ce faire, on prévoit l'installation de cabines autorisant le transport de 12 personnes à la fois. Ces futurs travaux viennent d'être adjugés et débuteront le 1er octobre prochain. Ce qui laisse supposer que, pour l'hiver prochain déjà, tout sera prêt pour amener les skieurs dans cette magnifique région.

Saint-Maurice et le district

Nouvelle œuvre d'art à Saint-Maurice



Une ambiance fiévreuse régnait au début de l'été à l'Ecole des Beaux-Arts de Sion. Sous le regard de son Directeur M. Fred Fay et l'expertise conduite du sculpteur et professeur Willy Vuilleumier, une équipe de jeunes s'affairaient autour d'un important modelage. Il s'agissait de doter un autel de la Basilique de Saint-Maurice d'un bas-relief illustrant la vie et la gloire de trois Abbés d'Againe: saint Ambroise I, d'abord abbé de l'Île-Barbe, venu à Againe en 515; saint Séverin, que la tradition met à la tête des premiers hospices du Ve siècle et que la guérison du roi Clovis rendit célèbre; saint Amé ou

Aimé, venu jeune de Grenoble à Saint-Maurice, puis ermite dans la paroi rocheuse de Notre-Dame du Scex, d'où il partit avec saint Eustase pour fonder un monastère à Remiremont, Triptyque difficile à traiter et dont les artistes ont su tirer un bon parti. L'œuvre coulée en bronze ornée maintenant un autel de marbre offert en 1837 par le roi de Sardaigne Charles-Albert et remanié lors de la restauration de 1949. Samedi 10 août, S. Exc. Mgr Haller, qui fête en ces jours le vingtième anniversaire de son sacre épiscopal, procédait à la bénédiction de ce tableau perpétuant la mémoire des plus illustres d'une longue file d'Abbés.

A l'inauguration, M. le chanoine Georges Delaloye, Vicaire général et Prieur de l'Abbaye, releva le sens profond de l'œuvre et félicita les artistes Mme E. Bodenmann, Mlle M. Moren et M. Dall'Antonia.

Après la mort des poissons

BRIGERBAD (Tr) — Contrairement à ce qui a été annoncé par certains journaux romands, ce n'est pas la commune de Brigerbad qui est l'objet d'une plainte du pisciculteur lésé par suite de la perte de nombreux poissons, mais bien celle de Brigue. En effet, la pisciculture en question se trouve sur le territoire de cette dernière commune et en-dessous de la piscine communale de la cité du Simplon. D'autre part, l'empoisonnement qui a été constaté dans le canal de Brigerbad n'a rien à voir avec celui qui a été remarqué dans la pisciculture de M. Schnyder qui, en attendant le résultat de l'enquête, qui est en cours, rappelons-le, subit une perte de plusieurs milliers de francs.

Un propriétaire qui n'aime pas le bruit

LENS (FAV) — Hier après-midi, la société de tir de Lens s'était réunie et des tirs étaient d'ailleurs inscrits au programme de la journée. Mais ce n'était pas du goût d'un propriétaire, habitant les environs, pas du tout d'accord avec la ligne de tir du stand, estimant que le bruit occasionné troublait son repos dominical. Aussi se rendit-il avec sa famille à proximité des cibles. Lui-même monta sur un arbre situé à la même hauteur, de sorte que les tireurs lensards ne purent s'entraîner comme ils l'auraient voulu. Sans pour autant prendre parti dans cette affaire litigieuse, nous apprenons qu'une plainte sera vraisemblablement déposée à l'encontre de ce propriétaire au nom de la société de tir.

La paroisse a 300 ans

GAMPEL (FAV). — Hier, Gampel a célébré au cours de festivités particulières les 300 ans d'existence de la paroisse Saint-Théodule, érigée en 1663 en l'honneur du patron du diocèse. S. Exc. Mgr Adam a célébré à cette occasion une messe pontificale.



Madame et Monsieur Edouard Caruzzo et leurs enfants, à Sion;
Madame et Monsieur Paul Welti-Théodoloz, à Genève;
Madame et Monsieur Christian Tinguely-Théodoloz, à Genève;
Monsieur et Madame Rémy Théodoloz-Rossier et leur fille, à Loyal;
Monsieur et Madame Robert Théodoloz-Grosset à leur fille, à Sion;
Madame et Monsieur Maurice Valiquier-Théodoloz et leurs enfants, à Genève;
Madame et Monsieur Jean Métrailer-Rudaz et famille, à Sion;
Madame Veuve Henriette Rudaz-Théodoloz et ses enfants;

ainsi que toutes les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

MADAME VEUVE

Anastasie THEODOLOZ

née Rudaz

leur bien chère maman, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine que Dieu a rappelée à Lui, le 11 août 1963, dans sa 74e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Grône, le mardi 13 août 1963, à 10 h. 30.

Domicile mortuaire à Grône.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Rockefeller pour le traité de Moscou mais il doute de la bonne foi russe

NEW YORK (Afp). — M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York, s'est prononcé hier pour la ratification du traité de Moscou, mais il a en même temps recommandé aux Etats-Unis de rester sur leurs gardes et de prendre les mesures nécessaires pour se protéger contre une éventuelle « duplicité » soviétique.

La ratification du traité est nécessaire, a souligné M. Rockefeller, parce que cet accord symbolise « l'espoir de milliers d'êtres humains » et que « le prestige des Etats-Unis a déjà été solennellement engagé ».

Un pacte de non-agression entre l'Est et l'Ouest serait d'une valeur douteuse « étant donné le nombre de fois où les Soviétiques ont rompu leurs engagements », a estimé, en revanche, le gouverneur de New York, qui est la première haute personnalité du

parti républicain à prendre position en faveur de la ratification de l'accord.

M. Rockefeller a publié en même temps un mémoire de 3 000 mots sur les problèmes essentiels de la politique étrangère américains, dans lequel il souligne notamment plusieurs points :

1. Le Sénat devrait nettement spécifier que le traité n'empêche pas l'utilisation d'armes nucléaires pour repousser une agression à quelque endroit qu'elle ait lieu.

2. Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour que les forces américaines puissent repousser toute agression contre le monde libre.

Incendie au Michigan

FLINT (Michigan) (AFP) — L'hôtel Adams, de Flint, Michigan, a été détruit par un incendie, dimanche matin.

Les 110 occupants ont pu être évacués à temps. On ne déplore aucune victime, bien que plusieurs personnes aient subi des brûlures.

Deux bandits portant la cagoule s'attaquent à trois femmes et les blessent grièvement

ANTIBES (AFP) — Une agression a été commise dimanche au Cap d'Antibes contre trois femmes, membres de la colonie étrangère, qui regagnaient en voiture leur résidence après avoir passé la soirée au casino de Juan-les-Pins : Mme Obregon, 78 ans, veuve d'un ancien ambassadeur de Colombie ; Mme Julia Najjar, née Obregon, 49 ans, apparentée à l'ambassadeur d'Israël à Bruxelles, et leur gouvernante.

Alors qu'elles arrivaient, vers minuit et demi, devant le portail de la villa « La Voile », boulevard du Littoral, et descendaient de voiture, deux individus portant cagoule, tenant leur revolver par le canon, surgirent de l'ombre et les frappèrent sauvagement à la tête et sur le corps. Ils n'eurent le temps de s'emparer que d'un brillant de grande valeur porté par l'une des deux dames, et du sac à main de la gouvernante.

Quelques instants plus tard, en effet, l'ambassadeur, M. Najjar et quelques amis arrivaient dans une seconde voiture. Ils trouvèrent les trois femmes baignant dans leur sang. Elles furent d'abord transportées dans une

clinique de la ville, mais devant la gravité de leurs blessures, elles ont été dirigées sur l'hôpital de la Fontonne où leur état a été jugé très sérieux.

Le gouvernement turc n'est pas d'accord avec les affirmations soviétiques

ANKARA (Afp). — Le gouvernement turc repousse catégoriquement les allégations du gouvernement soviétique au sujet de la situation dans le nord de l'Irak, dans une note remise samedi à M. Nikita Khrushchev, ambassadeur de l'URSS en Turquie, par M. Bayramoglu, secrétaire général du département turc, annonce dimanche un communiqué du ministère des affaires étrangères.

La note turque, répondant à la déclaration du gouvernement soviétique du 9 juillet 1963, au sujet de la situation dans le nord de l'Irak, précise que, « depuis la fondation de la République, le gouvernement turc a suivi d'une manière sincère le prin-

3. Le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour renforcer l'Alliance atlantique « encore affaiblie par la façon dont les négociations sur l'accord ont été menées ».

4. Les Etats-Unis devraient faire en sorte de n'être pas surpris par une mauvaise foi soviétique — comme cela s'est produit lorsque l'URSS a rompu le moratoire nucléaire en 1961 — et créer notamment un système de surveillance par satellites.

5. Le Sénat doit ratifier que cet accord n'interdit pas les explosions nucléaires à des fins pacifiques, telles que le creusement de nouveaux ports ou d'un nouveau canal de Panama.

Le gouvernement de Bonn refuse de suivre la position française

PARIS (AFP) — La décision du gouvernement de Bonn de signer le traité de Moscou sur les explosions nucléaires était prévue. Elle est accueillie à Paris sans commentaire nouveau.

On répète, dans les milieux gouvernementaux français, qu'on aurait grand tort d'imaginer que Paris a

exercé une pression quelconque sur le gouvernement de Bonn pour dissuader celui-ci d'adhérer au traité de Moscou. En effet, souligne-t-on dans ces milieux, le « contenu matériel » du traité de Moscou est évidemment agréable pour tout le monde et le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 29 juillet, y a apporté

son approbation. Si la France propose de ne pas signer le traité, c'est pour une raison qui lui est particulière : c'est parce qu'elle n'admet pas de consacrer par une telle signature la discrimination entre les deux ou trois puissances capables d'assurer souverainement leur défense et les autres puissances tributaires des premières.

L'Allemagne fédérale se trouve, par construction, dans une position différente, puisqu'elle a renoncé par des engagements précédents (traités de Londres et de Paris de 1954, 1955) à se doter de l'arme nucléaire. L'adhésion au traité de Moscou ne constitue donc pas, pour le gouvernement de Bonn, un engagement nouveau.

On ajoute, dans les milieux gouvernementaux français, que cette différence de position devant l'événement a été parfaitement admise de part et d'autre dans les échanges de vues entre Paris et Bonn.

Cependant, dans les milieux politiques français qui ont toujours manifesté quelque réserve à l'égard du traité franco-allemand de janvier 1963 (à l'égard de l'esprit qu'ils attribuent à ce traité plutôt que sa lettre même), on remarque que la signature par Bonn du traité de Moscou peut tout de même difficilement s'inscrire comme une démonstration de solidarité absolue entre Paris et Bonn.

« Nous sommes d'accord sur un point avec la déclaration soviétique, le communiqué. L'obligation de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, principe fondamental de la politique turque. Le gouvernement turc n'a à aucun moment songé à intervenir dans les affaires intérieures de l'Irak, ni de tout autre pays. Il s'attend que les autres pays fassent de même ».

« Le gouvernement turc croit utile d'attirer l'attention du gouvernement soviétique sur les conséquences négatives que ses allégations regrettables pourraient avoir sur le développement des relations entre les deux pays ».

Parlant ensuite du CENTO (organisation du traité central), la note turque souligne qu'il s'agit là d'une organisation à caractère purement défensif. « La Turquie est certaine que les membres du CENTO n'ont aucun autre but que de se défendre contre une agression et de travailler à l'élévation du niveau de vie ». Ces buts sont connus du gouvernement soviétique.

Après l'attaque du train postal en Angleterre

CREWE (Reuter). — Jack Mills, le mécanicien du train postal, attaqué mercredi, est sorti de l'hôpital dimanche. Rentré chez lui, il a fait à la presse le récit de l'agression et de l'attitude des bandits.

Il a dit sa conviction que parmi les agresseurs devaient se trouver des employés postaux, car un homme nor au courant des choses ferroviaires et postales, n'aurait pu agir comme le firent les gangsters. Mills se battit avec le bandit qui le premier sauta sur la locomotive et réussit presque à le pousser du marchepied. Mais il reçut soudain un violent coup sur la tête au moyen d'une pièce de fer et s'écrouta. Il constata cependant que les bandits opéraient avec précision. On avait l'impression d'une opération militaire. Tout se déroula sans bruit et sans accroc. Aucun ordre ne fut donné. Chacun savait ce qu'il avait à faire. En moins de 8 à 10 minutes, tous les sacs postaux avaient été déchargés.

Mills a affirmé qu'il ignorait, de même que le chauffeur, l'importance du montant contenu dans le train postal.

La police de Cheddington a déclaré dimanche que toute la région avait fait l'objet de perquisitions minutieuses. On déclare à Nottingham qu'il n'est pas prouvé que le camion découvert abandonné samedi dans le comté soit en rapport avec l'attaque du convoi postal.

Des centaines de Noirs arrêtés après de violentes manifestations

GOLDSBORO (Caroline du Nord) (Afp). — Une centaine de Noirs ont été appréhendés samedi soir à la suite de nouvelles manifestations intégrationnistes à Goldsboro. Les arrestations ont été opérées, comme celles de la veille, alors que les manifestants tentaient de pénétrer dans un restaurant de la ville, et bloquaient l'entrée d'un cinéma.

Déjà dans la journée, 37 manifestants, dont un Blanc, avaient été appréhendés en ville. Les opérations de police de la soirée portèrent à 209 le total des arrestations effectuées depuis deux jours dans cette ville.

D'autre part à Torrance (Californie) six Blancs et trois Noirs ont été arrêtés au cours d'une manifestation « assise » dans le chantier de construction où depuis le mois de juin, début des manifestations, 231 personnes ont déjà été arrêtées.

A Jersey-City (New-Jersey), deux Blancs ont été accusés du meurtre d'une jeune fille noire. Les deux

hommes avaient tiré des coups de fusil dans un quartier noir où, quelques heures plus tôt, un bagarre à coups de pierres avait opposé des Blancs et des Noirs.

A Whitemire, en Caroline du Sud, deux soldats, l'un blanc, l'autre noir, appartenant aux troupes engagées actuellement dans les grandes manœuvres « swift-strike II » de l'armée américaine, ont été attaqués par trois jeunes Blancs. Le Noir, atteint d'un coup de couteau à l'abdomen, a dû être hospitalisé. Le soldat blanc a été également blessé mais plus légèrement. Les trois agresseurs ont été arrêtés.

Communiqué suédo-britannique après les entretiens Macmillan

STOCKHOLM (Afp). — Le communiqué publié en fin d'après-midi hier à Stockholm à l'issue des entretiens MacMillan-Tage Erlaender, déclare « que les deux premiers ministres ont accueilli avec une profonde satisfaction la conclusion du traité d'interdiction partielle des expériences nucléaires de Moscou ».

Ils considèrent le traité comme un important succès de la politique préconisée depuis longtemps par les deux gouvernements.

Une attention spéciale est accordée (pendant les conversations anglo-suédoises) aux perspectives de progrès ultérieurs sur le chemin du désarmement et d'une détente réelle.

Les ministres pensent que les négociations devront être poursuivies avec vigueur et patience, tout en gardant présent à l'esprit l'objectif final d'un désarmement général et complet. Les

négociations pourraient être centrées maintenant sur les points où il semble qu'un accord est possible.

« Une attention spéciale a été accordée également à la phase actuelle de l'action pour une coopération économique plus étroite en Europe. Les ministres ont confirmé leur détermination de continuer à œuvrer, dans le cadre de l'AELE et de tout autre façon, pour une économie européenne en évolution et tournée vers l'extérieur. Ils considèrent les relations de confiance et d'amitié existant entre les deux pays comme l'un des facteurs les plus positifs pour l'accomplissement des tâches à venir ».

« Ils ont étudié la situation des nations unies et sont tombés d'accord pour souhaiter de faire de l'organisation un instrument de plus en plus efficace de la paix et du progrès dans le monde ».

EN VALAIS • EN VALAIS • EN VALAIS • Grave accident sur la route des Mayens

SION (It). — Dans la soirée de samedi, aux alentours de 21 h. 30, une voiture soleiroise conduite par M. Gulimund, qui montait rejoindre sa famille en vacances dans un chalet des Mayens de Sion, est soudain sortie de la route au-dessus du lieu dit « Les Fournaies ». Souffrant d'une

forte commotion cérébrale et de multiples contusions, l'automobiliste a été transporté, assez grièvement blessé, à l'hôpital de Sion. Quant à la voiture, elle s'est arrêtée sur le flanc, contre une haie, au fond d'un talus situé en contrebas de la route.



Après avoir arraché deux boute-roues, la grosse voiture valaisanne a sauté sur la route inférieure et s'est retrouvée sur le flanc arrêtée dans son élan par des buissons. (Photo Schmid)